L’atelier d’aménagement

Retour sur 20 années d’expérimentation

Synthèse du séminaire du 29 juin 2018, à Decize

Retour sur 20 années d'expérimentation de l'atelier d'aménagement

La Direction Départementale des Territoires de la Nièvre anime, depuis 1998, un atelier d'aménagement, avec l'expertise de l'Architecte et du Paysagiste Conseils de l'État, et les contributions de l'Architecte des Bâtiments de France et d'un architecte du CAUE, et celles des services de la DDT.

Cet atelier se réunit une fois par mois durant deux journées, et fait l'objet d'un avis écrit de l'Architecte et de la Paysagiste Conseils, qui n'a pas de caractère contraignant ou réglementaire. Il s'agit plutôt :

- d'enrichir et, souvent aussi, d'élargir le débat ;
- d'améliorer le programme du projet envisagé, voire d'aider, sous forme de conseil, au montage du projet ;
- d'améliorer le projet, si nécessaire, quand il est déjà en cours d'élaboration.

Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du CAUE ont organisé à l'occasion du 20ème anniversaire de cet atelier, une matinée de réflexion-rétrospective, le vendredi 29 juin 2018, à l'amphithéâtre Loire, sur le site du Port de Decize. Cette matinée a été l'occasion d'aborder, à travers différents témoignages, un mode de travail pluridisciplinaire au service du territoire, destiné à soutenir et appuyer les porteurs de projets.

Les actes sont organisés avec un sommaire correspondant au déroulé de la matinée :

- Discours d'accueil et ouverture de la séance de travail
- Origine de l'atelier d'aménagement
- Présentation de l'atelier d'aménagement et de ses membres
- Témoignage de porteurs de projets, en lien avec les différents partenaires de l'atelier
  - → Médiathèque communale, à Chantenay Saint Imbert
  - → La petite auberge, à Glux en Glenne
  - → Résidence intergénérationnelle, à Alligny en Morvan
  - →Aménagement d'une place du village, à Villapourçon
  - → Aménagement des bords de l'Yonne, à Clamecy
- Séquence d'échanges sur l'intérêt de l'atelier
- Le paysage dans la commande publique
- Synthèse de la matinée et conclusions

Cette matinée a été animée conjointement par Gérard Fontaine, directeur du CAUE et Florent MITAULT, chef du service d'accompagnement des territoires, à la DDT de la Nièvre.

Bonne lecture …

Discours d'accueil par

Madame le Maire de Decize

Ouverture de la séance de travail par

Monsieur le Président du conseil départemental,
Monsieur le Président du CAUE, et
Monsieur le Préfet

Mme Justine GUYOT, maire de Decize, précise qu'elle est heureuse d'accueillir cet événement au port de la Jonction qui est apprécié tant par les touristes que par les habitants. Ce lieu démontre une ruralité constructive et bâtisseuse.

Monsieur LASSUS, président du Conseil départemental, est ravi d'accueillir les participants à la journée en ce lieu en tant que Président de l'assemblée départementale mais aussi en tant qu'ancien maire de Decize. Il évoque son attachement à la réalisation de ce site qui réunit un double principe : il est beau, agréable à vivre et il s'agit d'un outil de développement économique.

Le site réunit une vingtaine d'emplois. La réussite économique existe : on est passé d'un tourisme de passage à un tourisme « qui reste ».

L'atelier d'aménagement a participé au projet en lien avec l'architecte. Cette réalisation peut servir de modèle.

Monsieur LASSUS rend hommage à Monsieur Jean-Noël LE BRAS qui a été la « tête pensante » de ce projet. Il souhaite à tous des travaux fructueux durant cette matinée.

Monsieur Jacques LEGRAIN, président du CAUE et vice-président du Conseil départemental, rappelle que le CAUE a largement participé à accompagner et encourager la démarche lors de la mise en place de l'atelier d'aménagement dans la Nièvre, avec Monsieur Patrick CHOTTEAU, alors chef de service à la DDE 58 en 1998.

Monsieur LEGRAIN estime qu'il se passe de belles choses dans la Nièvre, qu'il existe de l'ingéniosité et qu'il y a lieu de valoriser ce travail collaboratif.

Monsieur le Préfet dit son intérêt d'être aux côtés des participants pour ouvrir les travaux.

Monsieur le Préfet évoque :

- l'expérimentation originale et d'actualité de l'atelier d'aménagement à la fois dans la conception et dans le mode de travail ;
- l'audace qui a permis de sortir de la logique verticale pour travailler autour d'un projet ;
- l'approche publique d'accompagnement des porteurs de projets et non pas uniquement une approche régalienne.

Monsieur le Préfet souligne la démarche d'intelligence du territoire par un mode de travail d'actualité, transversal et collaboratif, pour une valeur ajoutée aux démarches de projet territorial.

Il souhaite préparer les 20 prochaines années, avec ce mode de travail qui pourrait essaimer, y compris au sein des services de l'État, pour aller vers un travail en commun des capacités d'ingénierie territoriale, tous partenaires confondus.

Une réflexion est en cours avec le Conseil Départemental et les intercommunalités pour aller vers une logique de plate-forme d'ingénierie.

Monsieur le Préfet souhaite que l'atelier d'aménagement reste dans l'audace et l'imagination.

Il félicite à titre personnel Monsieur CHOTTEAU.

Origine de l'atelier d'aménagement

Monsieur Patrick CHOTTEAU, Architecte Urbaniste en chef de l'État, Architecte voyer en chef de la Ville de Paris, Secrétaire Général adjoint de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, présente la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, placée sous l'autorité du Ministère en charge de l'architecture et qui compte aujourd'hui un effectif de 5 experts dans le champ de la commande publique de maîtrise d'œuvre d'aménagement et d'architecture. L'un des principaux commanditaires de la MIQCP après les collectivités publiques maître d'ouvrage est le Ministère des Finances. La MIQCP a un rôle d'expert dans le champ de la programmation et de la commande de maîtrise d'œuvre urbaine et architecturale ; elle rédige des ouvrages de recommandations, fait de la veille juridique, conseille les collectivités maîtres d'ouvrage et assure des formations auprès des élus via le réseau des CAUE.

Monsieur CHOTTEAU évoque l'historique de la création de l'atelier d'aménagement. Alors jeune chef de service nommé en 1996 à la DDE de la Nièvre en premier poste. Il existait alors 11 subdivisions territoriales, et la nécessité de produire un « dire » de l'État sur les sujets de l'aménagement et de l'urbanisme se faisait ressentir. De ce constat, est né le lancement de cette idée d'instruction en mode projet, en associant les compétences de l'Architecte et du Paysagiste Conseils de l'État (ACE et PCE).

Toutes les subdivisions transmettaient alors leurs différentes commandes à l'atelier d'aménagement.

Monsieur CHOTTEAU insiste sur les enjeux en termes d'opportunité de renforcer le travail collaboratif au sein des services de la DDE et la nécessaire collaboration avec les collectivités. De plus, la participation citoyenne est désormais nécessaire pour co-construire tout projet d'aménagement afin d'en améliorer le niveau d'ambition et de service rendu.

La présentation complète est disponible en Annexe 3 du présent document.

Plus d'information sur la démarche stratégique de programmation urbaine, sur :

http://www.ressources-caue.fr/GED_K/101719192999/Guide_miqcp_2016.pdf

Présentation de l'atelier aujourd'hui

Monsieur Bernard CROGUENNEC, directeur départemental des territoires, rappelle que l'atelier d'aménagement réunit les services de l'État, DDT et UDAP (ABF), l'Architecte-Conseil de l'État (ACE), le Paysagiste-Conseil de l'État (PCE), et un architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Nièvre. Il se déroule sur 2 jours chaque mois.

Les membres de l'atelier d'aménagement sont les suivants :

Gérard FONTAINE
directeur du CAUE

Christophe JOLY
architecte au CAUE

Le CAUE est une association répondant à une mission d'intérêt public : promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère sur le territoire départemental. Il fournit aux personnes, collectivités et administrations publiques qui le désirent, des informations, des orientations et des conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Philippe LAMOURERE
Chef de l'UDAP et Architecte des Bâtiments de France

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) est un service relevant du Ministre de la Culture et rattaché à la DRAC de Bourgogne Franche-Comté. Elle est dirigée par un Architecte Urbaniste en Chef de l'État ayant la qualité d'Architecte des Bâtiments de France.
L'UDAP a une fonction régalienne : instruction de dossiers, contrôles, avis sur les autorisations administratives de travaux, aides financières, … mais aussi de conseil et de conservation des monuments historiques, d'expertise sur les projets en espace protégé et de promotion d'un urbanisme et d'une architecture de qualité, sur tout le territoire du département.

Catherine AUBEL

Paysagiste Conseil de l'État

Pierre JANIN
Architecte Conseil de l'État

Recrutés par un jury national pour accompagner les services de l'État, les ACE et PCE exercent leur activité principale dans le secteur privé ; ils sont garants d'une vision opérationnelle des projets. En plus de leurs compétences et expériences en architecture, paysage, et urbanisme, ils sont sélectionnés pour leurs aptitudes en matière de pédagogie, de communication et de stratégie.
Dans la Nièvre, ils interviennent deux journées par mois, pour le compte de l'État, sous l'autorité du Préfet.

Les agents de la DDT, au sein du Service d'Accompagnement des Territoires, participent à l'atelier :

La DDT est un service déconcentré placé sous l'autorité du Préfet ; il a pour rôle de traduire au niveau départemental les politiques publiques dans les domaines notamment de l'urbanisme, la sécurité, l'agriculture et l'environnement. Cela se concrétise par des actions régaliennes

Florent Mitault
Chef du service

Laurent Lebon
Adjoint et responsable du réseau territorial

Axel Thieulin
Chef de l'agence territoriale de Nevers

Jean-André Krys
chef de l'agence territoriale de Chateau-Chinon

Vincent Polny

Chef de l'agence territoriale de Clamecy

(instruction des dossiers, contrôles, incitations et aides financières) et par des actions de conseil destinées aux acteurs du territoire. Ce conseil, dont l'atelier d'aménagement fait partie, a pour but d'assurer une bonne prise en compte et compréhension des politiques de l'État, tout en facilitant les démarches de projet sur les territoires.

Selon les projets, la DDT peut faire appel à des spécialistes : sécurité routière, accessibilité, police de l'eau, inspecteur des sites, gestionnaires, etc.

Monsieur le directeur de la DDT indique qu'il est préférable d'intervenir en amont d'un projet, mais les conseils apportés seront dans tous les cas adaptés au stade d'avancement du projet.

Pour savoir si un projet relève d'un atelier d'aménagement, les porteurs de projet sont invités à prendre contact avec le chef de l'agence de la DDT territorialement compétente, ou par mail à l'adresse générique ddt-sat@nievre.gouv.fr

Témoignages de porteurs de projets

Chantenay Saint-Imbert : La Médiathèque

Clamecy : Aménagement des bords de l'Yonne

Glux-en-Glenne : La Petite Auberge

Alligny en Morvan : Résidence intergénérationnelle

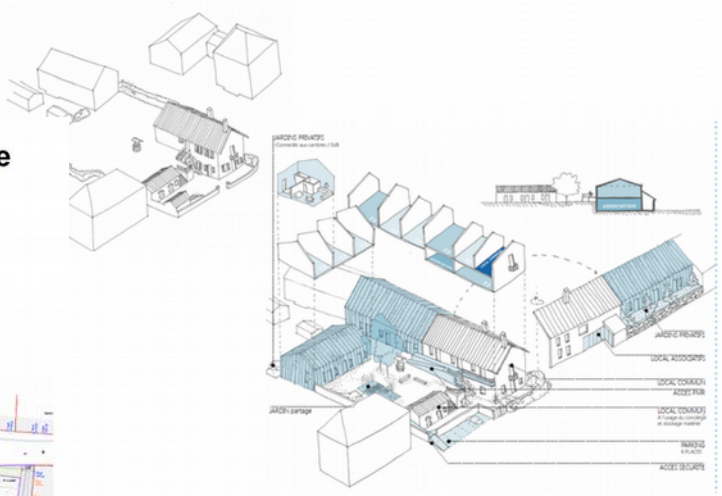

Villapourçon : Aménagement de la place du village

1/ Témoignage de Monsieur Jean AUBOIS, maire honoraire de Chantenay-Saint-Imbert

En 2003-2004, le projet consistait à transformer un corps de ferme en médiathèque et cantine. Monsieur Jean Aubois s'est dit satisfait de l'intervention de l'atelier d'aménagement pour ses conseils judicieux, malgré une intervention tardive dans le processus projet.

Le projet était d'envergure pour la commune : 800 000 euros à investir + 300 000 euros pour la chaufferie bois.

Monsieur LAMOURERE regrette que cet atelier d'aménagement ne soit par intervenu plus en amont, et plus en lien avec l'histoire de cette ancienne ferme du 16ème siècle.

2/ Témoignage de Madame Claudine BOISORIEUX, maire de Clamecy

Madame le maire a fait appel, en amont du projet, en 2015, puis en 2018, à l'atelier d'aménagement pour l'aménagement des bords de l'Yonne. Elle a apprécié la présence d'acteurs très diversifiés sur le terrain et les conseils très intéressants et très utiles qui ont découlé de cette rencontre. Les observations émises ont été transmises au bureau d'études.

M. FONTAINE fait savoir tout l'intérêt de prolonger cet avis par un accompagnement, tant des services de l'UDAP-ABF, de la DDT ou encore du CAUE, du projet auprès de la collectivité.

M. JOLY précise que le CAUE est présent 2 jours par mois à Clamecy et qu'il prodigue des conseils, entre autres, sur la qualité paysagère des projets.

Mme AUBEL insiste sur le fait de solliciter le plus en amont possible l'atelier d'aménagement afin de tenter d'éviter les rapports de force. Si le projet est trop avancé, il est beaucoup plus difficile d'intervenir, le risque étant d'apparaître comme des « censeurs ».

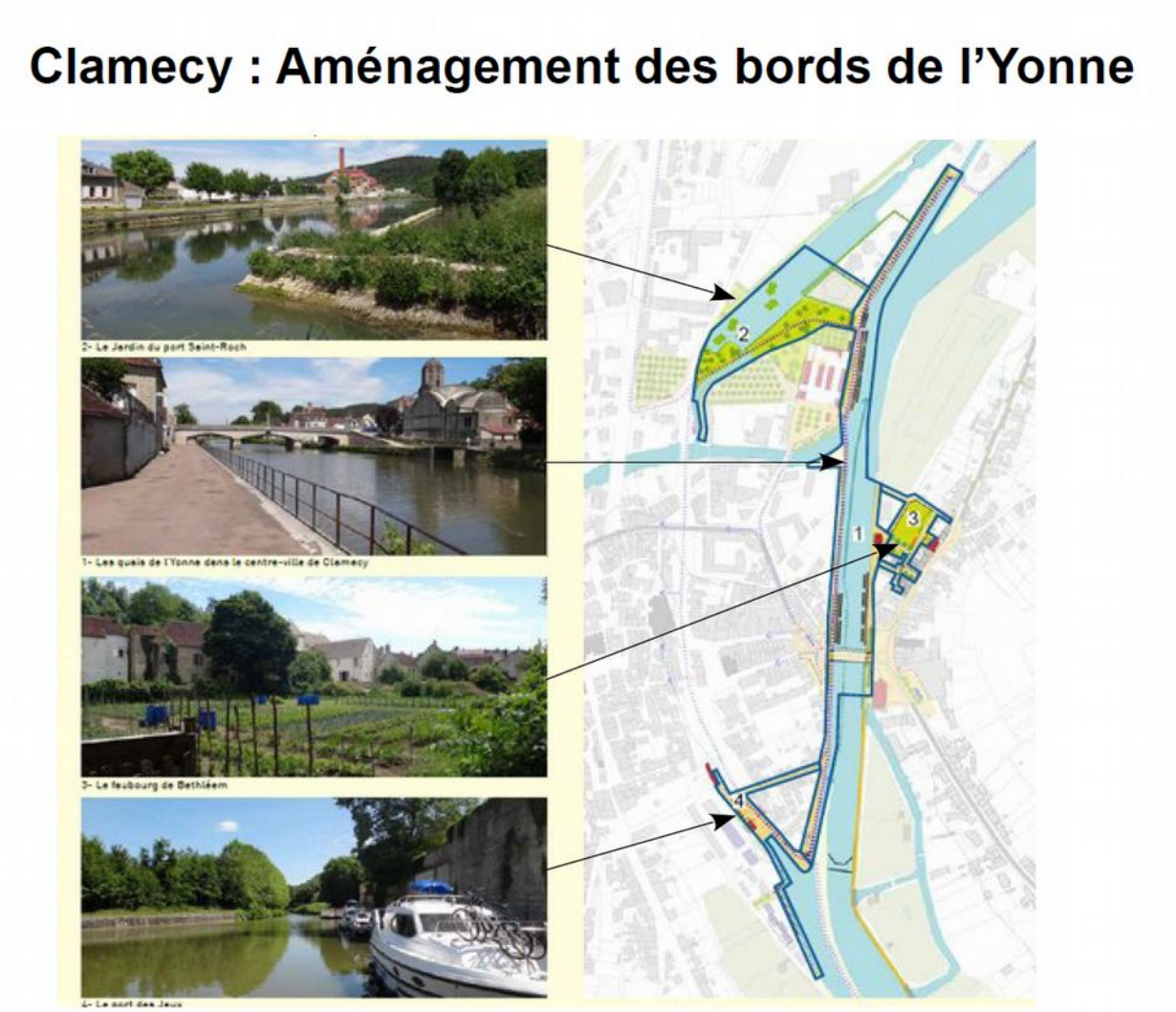

3/ Témoignage de Monsieur René BLANCHOT, maire de Glux-en-Glenne

Monsieur le maire expose le projet de la Petite Auberge, projet « modeste » mais important pour la commune. Il était nécessaire de maintenir le dernier commerce présent sur la commune compte tenu de la proximité avec le site de Bibracte et le Haut-Folin qui drainent la présence de nombreux touristes.

L'atelier d'aménagement a permis de refaire complètement tout ce projet. Le maire tient à remercier Jean-André KRYS, chef de l'agence de Château-Chinon, et Christelle GUILLON, son adjointe, pour le travail de relai accompli, en lien avec l'atelier d'aménagement.

M. JANIN témoigne d'une expérience marquante : le maître d'œuvre et la commune ont été à l'écoute des remarques prodiguées. Un des enjeux importants était également la qualité architecturale traditionnelle à maintenir dans la commune.

4/ Témoignage de Madame Marie-Christine GROSCHE, maire d'Alligny-en-Morvan

Le projet concerné est la résidence intergénérationnelle dans le cadre du dispositif « village du futur ». Les financements mobilisables ont orienté vers la réhabilitation d'un bâtiment existant.
(Pour mémoire : la première visite de l'atelier a permis d'évaluer la fasabilité du projet dans ce bâtiment, et de conforter ainsi la commune dans la décision de son acquisition)

Madame GROSCHE fait part de son enthousiasme pour l'atelier d'aménagement. Au-delà du projet en lui-même, l'atelier d'aménagement a émis des idées sur les liaisons, l'articulation et la valorisation des espaces villageois.

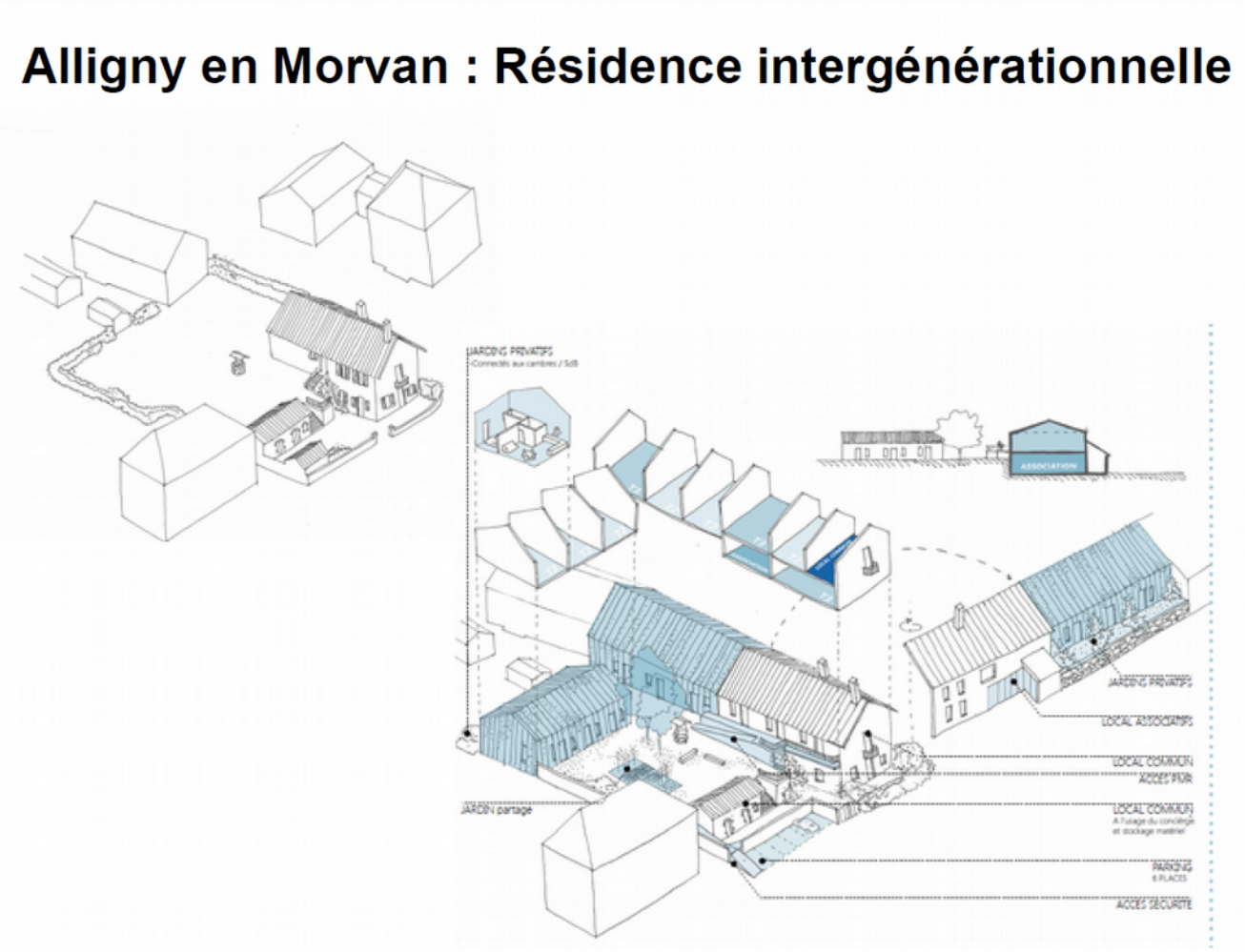

5/ Témoignage de Monsieur Guy CLOIX, maire de Villapourçon

Le projet portait sur l'aménagement d'une place de village. Monsieur le maire tient à transmettre un message de satisfaction à l'atelier d'aménagement qui a été un partenaire d'une grande compétence.

Monsieur CHOTTEAU souligne l'importance de privilégier les singularités qui font l'identité des bourgs pour élaborer des projets qui conservent « l'esprit du village ». Construire un projet sur la base de ces caractéristiques qui peuvent être uniques permet d'offrir aux opérations d'aménagement de bourg des inventions en terme de paysage qui peuvent être une ressource.

Madame AUBEL explique que l'on ne travaille pas partout de la même façon. La réponse du projet doit être adaptée au lieu.

Monsieur JANIN estime que se pose la question de l'ingénierie territoriale en milieu rural d'où le besoin de mutualiser les compétences. Le relais doit être fait entre l'atelier l'aménagement et Nièvre ingénierie.

Monsieur MITAULT rappelle que le partenariat est essentiel. Il est nécessaire de travailler en mode projet avec les compétences du CAUE, de l'UDAP-ABF, de la DDT, des ACE et PCE.

Séquence d'échanges

sur l'intérêt de l'atelier d'aménagement

Madame Nadia SOLLOGOUB, sénatrice, qui a rejoint la matinée de travail, s'exprime par rapport à son expérience en tant que maire de Neuvy-sur-Loire sur l'atelier d'aménagement, qu'elle identifie comme une démarche ouverte et créative.

Monsieur LEBEAU souhaite adapter l'atelier d'aménagement par rapport aux enjeux et regrette que les associations ne soient pas associées au projet.

Madame AUBEL tient à préciser que cela demande beaucoup de temps de solliciter les citoyens dans une démarche réellement participative et que l'atelier d'aménagement dispose de trop peu de temps pour suivre régulièrement de telles démarches. (Il peut cependant conseiller les communes dans la mise en œuvre de processus participatif, et travailler avec elles sur la prise en compte de leurs résultats).

Monsieur FONTAINE ne revendique pas l'exclusivité du travail de conseil en amont et souligne le travail très important de la DDT dans le rôle d'animation.

Monsieur CASTEL remarque que l'existence de l'atelier d'aménagement n'est pas en péril. Il propose de changer le nom pour attirer l'attention.

Madame HANNETEL, présidente de l'association des paysagistes conseils souligne l'organisation exemplaire de l'atelier d'aménagement y compris dans la durée et le passage de relais dans le temps.

En ce qui la concerne, le terme atelier est intéressant, car les avis émis sont assez libres.

Elle souhaiterait que les expériences soient remontées au niveau national.

Madame GROSCHE propose, comme piste de progression, de mieux faire connaître l'atelier d'aménagement.

Monsieur THIEBAUT, du PNRM, remarque que l'atelier d'aménagement n'existe pas en Saône-et-Loire.

Madame VELCHE, PCE dans l'Indre, remarque qu'il y rarement de retours sur les conseils donnés.

Dans le département de l'Indre, il n'y a pas de rencontre avec les élus. Le fonctionnement n'est pas du tout le même que dans la Nièvre.

Madame ESCURAT, maire d'Avril-sur-Loire, a sollicité l'atelier d'aménagement pour l'intégration d'un lotissement dans la commune qui lui a prodigué de bons conseils.

Monsieur CHOTTEAU estime qu'il est important de conserver et de valoriser une ingénierie « gratuite » dans des départements qui en manquent.

Madame GUILLON, agence territoriale de Château-Chinon, précise que beaucoup de projets présentés en atelier d'aménagement sont apportés par le réseau territorial de la DDT.

Monsieur MITAULT rappelle que les portes d'entrées pour l'atelier d'aménagement sont la DDT, l'UDAP-ABF et le CAUE, et que l'atelier d'aménagement peut intervenir pour les porteurs de projets publics et privés.

Monsieur MITAULT évoque également l'ingénierie financière et présente la plaquette qui a été réalisée à la DDT sur le recensement des appels à projets, que la DDT de la Nièvre metr à disposition des acteurs qui en font une simple demande.

Madame LABBE-BOURDON, DREAL BFC, inspectrice des sites, estime qu'il faut diffuser le bilan d'activité de l'atelier d'aménagement et que celui-ci permet d'améliorer la qualité des projets y compris dans les petites communes.

Le paysage dans la commande publique
par Monsieur Patrick CHOTTEAU

Monsieur Patrick CHOTTEAU fait savoir que la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) du Ministère de la transition écologique et solidaire a commandé à la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques un guide sur le paysage dont l'objectif sera de convaincre les collectivités territoriales que la prise en considération des politiques publiques via le prisme du paysage peut singulièrement apporter un éclairage inattendu tant les démarches paysagères par leurs approches systémiques sont de nature à modifier l'ambition des décisions.

Ce guide devrait être terminé pour l'été 2019.

Monsieur Patrick CHOTTEAU affirme que le paysage représente un enjeu économique non négligeable du fait notamment du lien qu'il entretient avec le tourisme. La démarche paysagère doit être élaborée avec l'ensemble des citoyens, les décideurs locaux et l'ensemble des acteurs de l'aménagement. Par sa capacité à construire un système de valeurs faciles à partager, elle débouche nécessairement sur des orientations plus consensuelles. Le paysage apparaît comme une clé de lecture des potentialités d'un territoire et une opportunité d'amélioration de la médiation entre toutes les sensibilités et d'articulation des projets de territoire avec les différentes politiques publiques qui s'appliquent.

La présentation complète est disponible en Annexe 4 du présent document.

Synthèse de la matinée et conclusions

Monsieur LAMOURERE estime que l'atelier d'aménagement est une confrontation de cultures différentes, qu'il est bénéfique d'avoir d'autres avis et que l'on peut faire appel à des experts si besoin durant les journées sur le terrain, qu'il est un vecteur des politiques publiques. La force de l'atelier d'aménagement est d'apporter des avis et conseils de façon objective, sa collégialité, l'examen sur site et qu'il a un rôle didactique.

L'atelier d'aménagement de la Nièvre a été créé par Patrick Chotteau AUCE alors en poste à la Direction Départementale de l'Équipement à une époque où les lois de décentralisation et la mise en place de la révision générale des politiques publiques (RGPP) nécessitaient que l' État parle d'une seule voix et développe ses missions de conseil en substitution d'une ingénierie publique disparaissant ; tout naturellement le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE), acteur essentiel, avait également vocation à y participer.

Vingt ans plus tard, cette orientation est plus que jamais d'actualité et l'expertise en amont des projets est un axe essentiel de la stratégie en faveur du patrimoine récemment rappelé par une note du 6 juin 2018 de Madame Françoise Nyssen, Ministre de la Culture et de la Communication.

Les Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine et en leur sein les architectes des bâtiments de France ont toujours appliqué cette politique d'examen concerté et d'expertise en amont des projets et il était donc tout naturel que l' UDAP de la Nièvre participe avec la Direction Départementale des Territoires, les architectes et paysagistes conseils de l'État et le CAUE à cette structure.

Cette journée d'échanges a montré clairement que la force de l' Atelier d'Aménagement s'appuie sur quelques principes fondamentaux essentiels :

1) l'atelier d'aménagement émet des simples avis, des conseils qui n'ont aucun caractère obligatoire ou réglementaire, basés sur une demande spontanée émanant des territoires. Il a bien été compris qu'un projet vu le plus tôt en amont à toutes les chances d'aboutir rapidement et favorablement dans le cadre des instructions administratives qui suivront.

2) l'atelier d'aménagement pratique la collégialité des échanges entre experts et la confrontation des cultures professionnelles ; de ce fait il fait souvent appel, en appui, à des techniciens et spécialistes d'autres services.Le projet architectural et paysager est un art de généraliste qui se nourrit de multiples contraintes : sociales, économiques, locales, culturelles, matériaux, réglementations diverses, sécurité, loi sur l'eau, impératifs de programmation…

3) l'atelier d'aménagement se déplace systématiquement et fait une expertise sur site après écoute des besoins, des enjeux locaux et analyse des contraintes : « si l' on administre de loin on ne gère bien que de près ».

4) l'atelier d'aménagement joue un rôle didactique important tant entre les différents participants qu' envers ses nombreux interlocuteurs, élus, maîtres d'œuvre, d'ouvrage, populations locales, associations etc...

Il faut rappeler par ailleurs que l'atelier d'aménagement est également un vecteur important et apprécié de développement des politiques publiques : Grenelle de l'environnement, lutte contre l'étalement urbain, cohésion sociale, redynamisation des centre-bourgs, préservation et mise en valeur des spécificités patrimoniales locales….

En conclusion, Monsieur LAMOURERE formule quelques recommandations pour l'avenir :

1) assurer un suivi des dossiers traités pour en tirer un bilan et permettre à l'atelier d'aménagement de s'adapter aux besoins locaux et aux évolutions sociétales; en complément, les avis émis seraient capitalisés afin d'en tirer un référentiel des bonnes pratiques, de principes partagés, voir de doctrine en vue d'une diffusion et d'une intégration dans les documents d'urbanisme et de gestion opérationnelle.

2) être davantage associé aux enjeux importants : politique de la ville, ANRU, opérations coeur de ville, OPAH, FISAC, élaboration des documents d'urbanisme, projets structurants…

3) du point de vue pratique et sans se substituer à la maitrise d'oeuvre quand il y en a une, il serait sans doute intéressant de prévoir une visite de l'atelier d'aménagement en cours de chantier, selon les besoins et/ou les moments forts : problèmes particuliers à régler, choix techniques, de matèriaux, échantillons en cours de chantiers à valider...

4) faire en sorte que ce modèle de fonctionnement participatif soit étendu à d'autres territoires ; si cette organisation a vu le jour dans la Nièvre c'est peut-être parce qu'il est d'autant plus nécessaire de mutualiser les compétences et de faire preuve de solidarité que l'on ne dispose que de faibles moyens et c'est tout à l'honneur de ce territoire.
Vingt ans après sa naissance, cette pratique nivernaise exemplaire doit profiter le plus largement possible à tous dans l'intérêt général.

Monsieur LEGRAIN a trouvé les échanges intéressants et souhaite que l'atelier d'aménagement et ses retours d'expérience soit l'occasion de faire connaître et valoriser le département de la Nièvre.

Monsieur Bernard CROGUENNEC, directeur départemental des territoires, retient la plus-value apportée par l'atelier d'aménagement ; tous les projets sont intéressants et il est important que l'atelier d'aménagement puissent apporter des conseils pour chaque projet.
Monsieur le DDT souhaite ne pas attendre 20 ans pour valoriser cet atelier dans la Nièvre et en dehors de la Nièvre. Il note des différents échanges certaines marges de progression, en matière de :

- communication sur l'outil,
- d'informations et échanges sur des thématiques particulières, à organiser dès 2019
- d'accompagnement des projets dans le prolongement des ateliers, suivant des modalités qui restent à définir par chacun des partenaires (CAUE, UDAP-ABF, DDT, et autres acteurs de l'ingénierie territoriale dans le département),
- d'articulation avec l'ingénierie territoriale présente, ou à développer, sur le département.

Monsieur Bernard CROGUENNEC fait savoir que le questionnaire sera exploité pour recueillir l'ensemble des idées et réactions de chacun des participants au séminaire (Annexe 2), dans une démarche d'amélioration continue de l'atelier d'aménagement, qui doit se renouveler autant que de besoin en fonction des attentes. Enfin, il remercie les intervenants et l'ensemble des participants pour la qualité des différents échanges.

Annexe 1 : Liste des participants

Nom, Prénom	Fonction, structure
MATHURIN Joël	M. Le Préfet
LASSUS Alain	M. le Président du conseil départemental de la Nièvre
GUYOT Justine	Mme le Maire de Decize, et vice-présidente de la communauté de communes Sud Nivernais
LEGRAIN Jacques	M. le Président du CAUE de la Nièvre, et vice-président du conseil départemental
GUYOT Eric	PETR Val de Loire Nivernais
AUBOIS Jean	Maire honoraire de Chantenay Saint Imbert
CLOIX Guy	Monsieur le Maire de Villapourcon
BLANCHOT René	Monsieur le maire de Glux en Glenne
ESCURAT Elisabeth	Madame le maire d'Avril sur Loire
GROSCHE Marie-Christine	Madame le maire d'Alligny en Morvan
BOISORIEUX Claudine	Madame le maire de Clamecy
DELAROCHE	Clamecy
MORELLON Patricia	Clamecy
CHOTTEAU Patrick	MTES – Secrétaire général adjoint de la MIQCP
MANSUY Jacques	CD-58
BERNARD Charlotte	CD-58 Nièvre Ingénierie
THIEBAUT Olivier	PNRM
LABBE-BOURDON Estelle	DREAL BFC
RENAUX Béatrice	DRAC
LAMOURERE Philippe	UDAP
FONTAINE Gérard	CAUE-58 Président
JOLY Christophe	CAUE-58
JULES Virginie	CAUE -58
CROGUENNEC Bernard	DDT-58 - Directeur
CLEMENT Florent	DDT-03
MITAULT Florent	DDT-58 – SAT
LEBON Laurent	DDT-58 - SAT
THIEULIN Axel	DDT-58 - AT Nevers
DENIAUX Nathalie	DDT-58 - SAT
MADELAIN Jean-Michel	DDT-58 - SAT
GODIER André	DDT-58 - AT Clamecy
LAVIGNE Sébastien	DDT-58 - AT Clamecy

GUILLON Christelle	DDT-58 AT Château-Chinon
KRYS Jean-André	DDT-58 AT Château-Chinon
RIVIERE Laurent	DDT-58 AT Nevers
AUBEL Catherine	DDT-58 Paysagiste Conseil
JANIN Pierre	DDT-58 Architecte Conseil
HANNETEL Pascale	APCE - HYL
DESGRANCHAMPS Guy	DDT-71 - ACE
DAUBER Marc	Maison de l'Architecture
HOCHART Xavier	CAUE-21
VELCHE Anne	Paysagiste
CASTEL Yves	DDT-58 Retraité
LE MENACH Patricia	DDT-58 Retraitée
GOURNAY Bernard	DDT-58 Retraité

Annexe 2 : Résultats du questionnaire sur la matinée

Près d'un participant sur deux au séminaire ont retourné le questionnaire (modèle ci-dessous), avec les observations suivantes :

→ la matinée de travail a été globalement appréciée, tant dans son déroulé que son contenu (85%)

→ les recommandations suivantes sont formulées :

- Faire davantage connaître l'atelier (100%)
- Accompagner davantage les projets (50%) dans le prolongement de l'avis
- Pour une journée d'information, les thématiques privilégiées sont :
  - revitalisation des centre-bourgs (50%)
  - aménagement de place de village (45%)
  - entrée de ville (40%)
  - construction bois (30%)
  - Paysage, forêt et bocage (30%)
  - éoliennes (7%)
- Ne pas hésiter à travailler sur des ateliers en inter-départemental (avec le PNRM, sur La Loire, ….) pour aider à diffuser cette méthode de travail
- La composition de l'atelier doit être adaptée en fonction des projets
- l'avis doit être prolongé par un accompagnement sous forme de conseil (CAUE, UDAP-ABF et/ou DDT, et autres acteurs de l'ingénierie territoriale)
- Les écoles d'architecture et de paysage pourraient être mobilisées aux réflexions et contributions
- L'atelier d'aménagement vise les porteurs de projets publics et privés. Les témoignages auraient pu présenter le cas d'un projet privé
- Faire un retour d'expérience au niveau régional (journée des ACE/PCE) et au niveau national, pour faire connaître ce mode projet sur le territoire

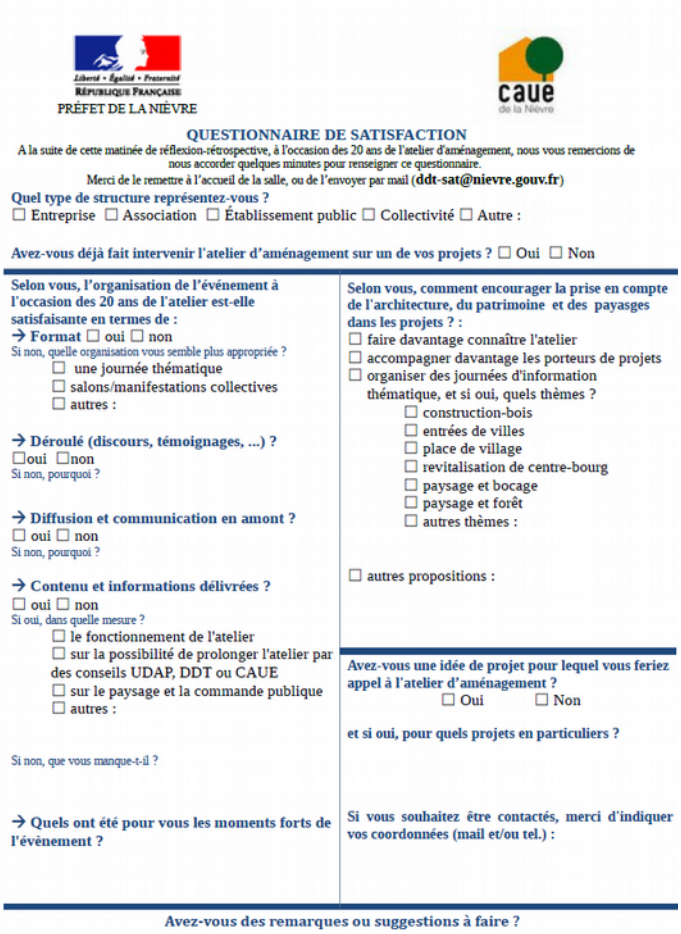

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA NIÈVRE

caue de la Nièvre

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

A la suite de cette matinée de réflexion-rétrospective, à l'occasion des 20 ans de l'atelier d'aménagement, nous vous remercions de nous accorder quelques minutes pour renseigner ce questionnaire.

Merci de le remettre à l'accueil de la salle, ou de l'envoyer par mail (**ddt-sat@nievre.gouv.fr**)

Quel type de structure représentez-vous ?

☐ Entreprise ☐ Association ☐ Établissement public ☐ Collectivité ☐ Autre :

Avez-vous déjà fait intervenir l'atelier d'aménagement sur un de vos projets ? ☐ Oui ☐ Non

Selon vous, l'organisation de l'événement à l'occasion des 20 ans de l'atelier est-elle satisfaisante en termes de :

→ Format ☐ oui ☐ non

Si non, quelle organisation vous semble plus appropriée ?

☐ une journée thématique
☐ salons/manifestations collectives
☐ autres :

→ Déroulé (discours, témoignages, ...) ?

☐oui ☐non

Si non, pourquoi ?

→ Diffusion et communication en amont ?

☐ oui ☐ non

Si non, pourquoi ?

→ Contenu et informations délivrées ?

☐ oui ☐ non

Si oui, dans quelle mesure ?

☐ le fonctionnement de l'atelier
☐ sur la possibilité de prolonger l'atelier par des conseils UDAP, DDT ou CAUE
☐ sur le paysage et la commande publique
☐ autres :

Si non, que vous manque-t-il ?

→ Quels ont été pour vous les moments forts de l'évènement ?

Selon vous, comment encourager la prise en compte de l'architecture, du patrimoine et des payasges dans les projets ? :

☐ faire davantage connaître l'atelier
☐ accompagner davantage les porteurs de projets
☐ organiser des journées d'information thématique, et si oui, quels thèmes ?
  ☐ construction-bois
  ☐ entrées de villes
  ☐ place de village
  ☐ revitalisation de centre-bourg
  ☐ paysage et bocage
  ☐ paysage et forêt
  ☐ autres thèmes :

☐ autres propositions :

Avez-vous une idée de projet pour lequel vous feriez appel à l'atelier d'aménagement ?

☐ Oui ☐ Non

et si oui, pour quels projets en particuliers ?

Si vous souhaitez être contactés, merci d'indiquer vos coordonnées (mail et/ou tel.) :

Avez-vous des remarques ou suggestions à faire ?

Annexe 3 : Dicours sur l'historique de l'atelier, par M. Patrick CHOTTEAU

Motivations qui ont gouverné au lancement d'un atelier départemental d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement

Enthousiasme et ambition politique

A mon arrivée dans le département de la Nièvre en 1996, les DDE étaient alors embarquées dans le **stimulant mouvement provoqué par le livre bleu du Ministère de l'Équipement,** publié en 1995 sous la Direction de Pierre Chantereau, **Ensemble, traçons notre avenir**. Cette réflexion passionnante, mise en œuvre sous les auspices du Ministre Gayssot, donna une formidable impulsion **aux DDE auxquelles on confiait un mandat clair relatif à leur rôle dans le domaine de l'ingénierie publique à l'égard des territoires**. Motivé par cet encouragement à accompagner les collectivités dans le large domaine des politiques publiques qui leur étaient confiées alors dans le sillage de la décentralisation, l'Équipement était très attendu par les collectivités locales dans le champ de l'aménagement.

C'était le temps où la DDE de la Nièvre comptait 11 subdivisions territoriales réparties au plus près des élus et de nos concitoyens. Des subdivisions qui prenaient leurs commandes auprès des collectivités. Des services sollicités quelquefois tardivement. Une instruction mixte pas suffisamment coordonnée. Nul doute que la répartition des rôles des services ne jouait pas en faveur d'une approche intégrée. Pour autant elle n'avait pas forcément vocation à être remise en question.

_ **L'Architecte des Bâtiments de France** faisait valoir ses propres prérogatives sur les abords des monuments et des sites,

_ **le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement** CAUE était un interlocuteur incontournable et exigeant des communes sur l'ensemble du département ; d'ailleurs le DDE qui siégeait au CA du CAUE y veillait ;

et enfin les **Ingénieurs subdivisionnaires confiaient à la sagacité de nos architectes et paysagistes conseils leurs questionnements relatifs aux commandes des communes**.

Toutefois, chaque investigation réalisée dans le cadre d'instructions orphelines mettait en évidence les limites que confère l'unilatéralisme des missions et des avis de chacun. L'instruction très fractionnée mettait potentiellement à jour des antagonismes par le jeu de la soumission de chacun des protagonistes aux strictes prérogatives qui leur incombaient ; laissant bien souvent aux pétitionnaires une formidable occasion de se glisser dans la faille.

Les architectes et paysagistes conseils de l'Etat quant à eux, **désireux de croiser les regards** de chacun, anticipèrent mon ambition de pouvoir examiner autrement les projets, de préférence dès l'émergence de la commande, de la manière la plus collégiale possible, nous assurant ainsi de structurer les propos des experts quelles que soient leurs disciplines de prédilection tout en cherchant à maximiser les motivations des élus.

Le développement durable nous exhorte à appréhender les questions d'aménagement de manière plus globale

Le projet d'aménagement mérite en effet bien plus que les visions unilatérales qui lui font prendre potentiellement le risque d'aboutir à des conclusions contre-productives ; Il exige au contraire un changement d'échelle permanent et exhorte désormais sous le **prisme du développement durable une approche plus systémique.** Une instruction en mode projet s'avère indispensable pour que les opérations d'espace public, de construction d'équipements ou même les projets privés qui sont consubstantiels de l'urbain, articulent toutes les problématiques possibles dans une logique d'économie de moyens et de maximisation des efforts consentis. Il nous fallait trouver les modalités d'une collégialité de la décision ; collégialité dont l'ambition n'avait d'égale que les préoccupations environnementales et du développement durable.

C'était pour la Nièvre, c'était vital

Nous venions justement de poser les principes d'un observatoire économique au profit des entreprises installées dans le département. Il s'agissait d'un dispositif de veille réflexif qui devait nous assurer de mieux comprendre les ambitions des entrepreneurs et d'anticiper les possibles blocages qu'ils pourraient rencontrer dans le cadre d'éventuelles démarches auprès de l'administration. Ce dispositif mis en place en étroite collaboration avec les chambres consulaires et les services de l'État, se traduisait par des rendez-vous réguliers qui devaient nous permettre de faire remonter des enjeux stratégiques et de préfigurer ainsi d'éventuelles orientations facilitatrices notamment dans le champ de la planification.

Alors, dans le même élan, avec la conviction de faire converger les expertises en direction de la meilleure conclusion possible, l'idée avait pris forme de mettre en place un espace de discussion collégial qui encouragerait **toutes les synergies entre les services instructeurs attachés à ces questions de développement des territoires** en s'attachant strictement à répondre au dessein des élus dans une volonté d'amélioration de leur niveau d'ambition. Le cercle de discussion se constituerait en fonction des enjeux.

Je proposais donc au **comité de direction de la DDE**, avec l'accord préalable de mes confrères Architectes des Bâtiments de France et architecte et paysagiste du CAUE, et avec l'encouragement des architectes et paysagistes de l'État, la création d'un l'atelier auprès duquel le DDE et les chefs de services engageraient les subdivisions territoriales à présenter les projets dont elles prenaient la commande. Les ambitions des communes trouveraient là un lieu réflexif de partage de valeurs et de consolidation de leur projet. Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale qui se constituaient le plus souvent sur la base de projets qui les fédéraient, trouvèrent dans cet atelier une opportunité d'élargir le champ de leur réflexion au développement durable.

L'idée de l'atelier était née.

L'atelier devait être le lieu où une intention de programme verrait objectivement son opportunité mise à l'épreuve et sa pertinence consolidée de la manière la plus constructive.

Aujourd'hui, dans le champ de l'aménagement, une collectivité qui souhaite concevoir un projet un peu ambitieux est bien inspirée de s'assurer que les termes de son programme assument et prolongent sans ambiguïté les arbitrages de son PLU et recoupent et articulent les politiques publiques.

Plus que jamais les velléités d'expansion de l'urbain en maisons individuelles ou en commerces franchisés interceptent les préoccupations de transition écologique mais aussi de redynamisation des centres bourgs. La relocalisation du commerce et la modernisation des logements dans les maisons de bourgs et de villes ne participent pas seulement de la sauvegarde des espaces naturels et agricoles mais aussi d'une volonté de restituer leurs qualités perdues aux espaces publics des centres en leur conférant des aménités revisitées à l'aune des attentes des habitants.

Ce recentrage peut surtout constituer un gage fort en direction des exploitations agricoles leur permettant d'investir dans la transition vers l'agriculture écologique. La reconversion en agro foresterie par exemple exigera des investissements lourds dont les résultats ne seront pas immédiats. Pourtant ce mode d'agriculture plus compatible avec les enjeux de santé publique et de qualité des paysages accompagnera utilement la réduction des risques inondation ; les aménagements agricoles tels que les haies réduisant drastiquement les phénomènes d'écoulement et d'érosion.

Voilà, exprimé en quelques mots, de quoi participe une approche systémique. Les territoires en ont terriblement besoin.

Notre atelier 58, animé par une volonté d'approcher les projets de manière plus intégrée avait donc été imaginé dans la perspective d'élargir le spectre des préoccupations des édiles, d'articuler des questions qui ont parties liées et participent d'une économie de la décision, d'éclairer l'ensemble des questions que pose la production de politiques publiques, d'aider enfin à élaborer des stratégies

plus ambitieuses sur le long terme. L'atelier présent souvent l'opportunité d'encourager les élus à se lancer dans l'élaboration de leur document d'urbanisme.

Le projet d'atelier sera finalement remarqué lors d'une **mission d'inspection. Il sera salué dans un rapport dont la DDE ne pouvait que se féliciter.**

Dans le cadre de mon poste suivant en DDE 28, je récidivais avec ma propension pour les approches holistiques en proposant au Préfet le projet d'une **Mission Inter-services du Développement Durable** qui mettrait cette fois les services de l'État devant l'opportunité de construire collectivement un porter à connaissance, puis un avis de l'État plus relié au contexte des projets et coordonné à leurs enjeux. Le Préfet d'Eure et Loir qui trouva un intérêt à ce que le dire de l'État soit plus circonstancié pour servir utilement les travaux des communes mandatera la DDE dans l'animation de cette ambition. Chaque service bénéficiant de la possibilité de s'exercer à évaluer ses politiques sectorielles respectives dans la perspective d'une formulation plus conjoncturelle évitant notamment de possibles divergences de sorte que l'État indivisible se voit en situation de tenir un propos motivé plus stratégique. Cette mission offrit aux services le bénéfice de **produire ensemble et** par conséquent de **s'acculturer** utilement pour entrer eux aussi dans les logiques du développement durable. En effet l'administration d'État n'est jamais complètement immunisée des approches segmentées afférentes aux dispositifs d'instruction. L'instruction des autorisations est tout aussi coutumière de l'approche univoque. Un dossier peut passer par de multiples instances d'instructions qui conduisent à un examen sous le seul angle que la procédure justifie, de sorte qu'un piètre projet pourrait quelquefois passer toutes les étapes et connaître pareille validation qu'un excellent projet.

La programmation, une démarche structurante pour les projets, Un guide sur la maîtrise d'ouvrage urbaine.

Pour conclure

Autrefois très assidu au cours de Michel Conan, promoteur dans les années 70 des démarches dites de programmation générative et d'évaluation dynamique, j'avais été acquis au discours du sociologue en faveur de la participation citoyenne et des approches collaboratives. La création de l'atelier 58 était largement inspirée par cette formation. Les méthodes de la programmation générative sont effectivement très structurantes pour la pensée. Elles offrent en effet des chances inespérées par le jeu qu'elles proposent de l'implication de toutes les composantes de la société civile.

On n'est que très peu disposé aux processus participatifs associant en premier lieu les habitants quel que soit leur statut d'habitant, résidents, commerçants ou entrepreneurs… ;

On n'est guère plus enclin à inviter le plus tôt possible les instructeurs, les décideurs ou les concepteurs, mais aussi les usagers et les futurs exploitants afin confronter le dessein stratégique au dessin spatial dans ses marges de faisabilité ;

Et finalement, on ne fait que trop peu de cas de l'interpellation de potentiels contributeurs aux projets, acteurs économiques locaux, entrepreneurs qui sont aussi des habitants, aux initiatives de propriétaires occupants qui peuvent s'impliquer dans des démarches BIMBY, des propriétaires immobiliers qui peuvent constituer des associations syndicales libres pour engager la modernisation d'un ensemble de maisons en centre bourg, ou mieux des épargnants qui deviennent promoteurs de coopératives d'habitat participatif ;

Autant d'opportunités potentielles offertes par les citoyens à leurs élus, favorables au projet de territoire par la participation ; autant de change de changer de tactique et de provoquer des

initiatives citoyennes qui prédisposent moins les élus à la maîtrise d'ouvrage qu'à l'accompagnement.

De l'expérience de cet atelier nivernais, de la pertinence des échanges pendant ces années d'instructions de dossiers, qu'il se soit agi d'ailleurs des permis de construire ou de permis d'aménager ou encore de projets d'aménagement éligibles aux subventions FEDER, j'ai pu tirer un certain nombre d'enseignements sur les ressorts de l'intelligence collective.
Aussi, fort de ce cheminement, vous imaginez bien que je n'ai pas oublié la Nièvre et son atelier pluridisciplinaire lorsque l'occasion m'a été offerte d'écrire pour le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Egalité des Territoires, un guide de la MIQCP sur la maîtrise d'ouvrage urbaine.

Ce guide à l'adresse des collectivités locales fait la preuve de l'importance des démarches qui associent les citoyens au processus de décision en donnant une part non négligeable au partage du diagnostic. La démarche de programmation décrite dans ce guide annonce clairement combien il importe de ne pas dessiner avant d'avoir un dessein. Elle oppose au contraire à cette triste habitude qui consiste à aller trop vite au projet technique, une démarche progressive et continue d'itération programme projet entre la maîtrise d'ouvrage qui se fortifie en consolidant son dessein en s'appuyant notamment sur la participation citoyenne et une maîtrise d'œuvre recentrée sur son cœur de métier qui, disposant d'une vraie commande, en vérifie et propose les conditions de sa faisabilité.

Face aux dangers encourus par la globalisation des échanges, aux risques fatidiques de déprédation des écosystèmes et de la diversité culturelle, les territoires apparaissent désormais comme la seule bouée de sauvetage face aux impacts du dérèglement climatique. C'est pourquoi, les projets doivent faire plus qu'embellir, ils doivent valoriser les ressources des territoires. Ils doivent corriger des déficits, réparer l'environnement et proposer une réponse optimale ménageant les investissements publics. Ils ont vocation à emporter l'adhésion et porter en eux des forces régénératrices mobilisant les entreprises locales, reconstituant des filières courtes, régénérant l'économie résidentielle et revitalisant la Nièvre.

C'est peut-être là le virage que pourrait prendre l'atelier en invitant à son bord toutes les forces vives pour les vingt années qui viennent.

Patrick CHOTTEAU

Annexe 4 : Présentation sur Le paysage dans la commande publique, par Patrick CHOTTEAU

La convention européenne du paysage

Signée à Florence le 20 octobre 2000 et ratifiée par la France en 2006, la convention européenne du paysage propose une définition du paysage et des objectifs de qualité paysagère qui entrent dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016.

Elle énonce : « *le «Paysage» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

En réalité, l'idée que se font communément nos concitoyens, élus compris, du paysage se borne plutôt au grand paysage, aux panoramas exceptionnels et aux tableaux pittoresques. Les habitants nous renvoient de leur propre cadre de vie un sentiment souvent mitigé qui leur fait dire que ce n'est pas du paysage. A leur manière de nous signifier que leur cadre de vie ne peut pas être un paysage à leurs yeux parce qu'ils ne le trouvent pas agréable à regarder ou à vivre, les populations lancent un défi au politique qu'il est impératif de relever pour que le paysage du quotidien soit vraiment perçu comme un paysage. Cette ambiguïté du langage entre une définition officielle et la perception qu'en donne la majorité de nos contemporains, montre combien les textes sont souvent loin de faire consensus. Pour autant, la France, destination touristique par excellence, l'est par son patrimoine, ses beaux villages et ses vertes vallées ; par ses paysages donc. C'est pourquoi il nous faut impérativement les préserver.

Pour déjouer l'actuelle concentration des richesses dans les grandes métropoles, les territoires ruraux et les villes moyennes doivent se trouver un nouveau destin. La transition écologique et son cortège de transitions agro-écologique (agroforesterie, agro-tourisme…) énergétique (éolien, biomasse, mais aussi bio-sourcé…), sont autant d'opportunités offertes aux territoires dont les collectivités citoyennes doivent se saisir pour entamer leur conversion. L'ambitieux programme du Ministère de l'agriculture relatif à la transition vers l'agro écologie pose les termes d'une valorisation de l'économie vivrière dont le socle passera par des investigations non négligeables dans le champ du paysage, interrogeant notamment les PLUi.

La Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) du Ministère de la transition écologique et solidaire a commandé à la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques un guide sur le paysage dont l'objectif sera de convaincre les collectivités territoriales que la prise en considération des politiques publiques via le prisme du paysage peut singulièrement apporter un éclairage inattendu, tant les démarches paysagères par leurs approches systémiques sont de nature à modifier le point de vue qui motive les décisions.

Dans le cadre de la commande de ce guide, un comité de pilotage rassemblant un large panel de parties prenantes et surtout de sensibilités a été réuni sous l'égide de la MIQCP et de la sous-direction de la qualité du cadre de vie. Les collectivités sont représentées et appuyées par l'AMF et l'assemblée des communautés de France, au même titre que la société civile bien sûr dont le monde agricole et les associations fédérant les professionnels du paysage. Je suis amené à rendre compte auprès de mes interlocuteurs des nombreux entretiens que j'ai réalisés auprès des institutions qui sont liées à des problématiques de paysage au premier rang desquels il y a les CAUE et la

Fédération Française du Paysage, mais aussi les Parcs Naturels Régionaux, les Etablissements Publics Fonciers ou encore l'Institut National Supérieur d'Etudes Territoriale qui dépend du CNFPT et qualifie les personnels des collectivités de France, un partenaire important de la MIQCP.

Il ressort de mes multiples entretiens, que le paysage est un bien commun qui est revendiqué par le plus grand nombre. Le paysage comme outil de lecture permet de rendre compte d'une situation et sur le temps long d'une dynamique du territoire donc d'alerter, c'est moyen de discernement et de compréhension. L'approche paysagère consiste en une démarche utile pour mettre en œuvre et rendre abordable la participation citoyenne dans un souci de constituer un diagnostic partagé par le plus grand nombre débouchant sur des orientations programmatiques plus acceptables. La démarche paysagère devrait être le préalable à tous nos travaux de planification comme de programmation. Un large consensus voit le jour en faveur de PLU qui s'approprient la démarche paysagère pour construire un état des lieux plus sensible, pour dégager collectivement les dysfonctionnements, pour s'accorder sur les enjeux de conservation, de restauration ou de reconquête, et finalement pour approcher autrement l'écriture de la règle. En effet, l'appropriation et le partage de valeurs au moyen de l'approche paysagère permettent de partager plus largement les questions de protection et de conservations de trames vertes et bleues et de déboucher sur des programmes plus pragmatiques, et surtout de mieux négocier les Orientations d'Aménagement et de programmation.

L'approche paysagère nous offre l'occasion à tous de mieux prendre en considération les thématiques qui s'invitent au débat sur le développement durable. Avec elle, un accord semble voir le jour : un patrimoine est identifié unanimement qui pose les arguments en faveur de sa restauration. Le débat sur l'étalement ne se conclut pas que sur des injonctions culpabilisantes mais en faveur de stratégies de reconquête et de rénovation des bourgs centres, de modernisation du bâti urbain et de renaturation de l'espace public ; de conservation de la terre agricole pour une agriculture plus saine, de reconstitution du maillage bocager et de restauration de la biodiversité associés à la réhabilitation du chevelu hydraulique et des chemins de randonnée.

De nombreux témoignages sont collectés actuellement dans le cadre de l'élaboration de ce guide, on observe que des PLU se fondent sur des stratégies agro écologiques, d'agroforesterie, en faveur des AOP, de stratégies énergétiques, touristiques. On a même trouvé un PLU qui met en valeur un volet paysager totalement construit sur la base d'un argument littéraire, lequel débouche sur un ambitieux projet touristique. La transformation d'un parc de stationnement en centre-ville de Niort en parc urbain fait état, au-delà de l'amélioration du cadre de vie qu'il apporte, d'une revalorisation du patrimoine bâti et d'un regain de fréquentation et de dynamisme des commerces. Le paysage comme démarche fait désormais consensus. Il ne faut pas se priver de le convoquer le plus souvent possible pour planifier et inventer des stratégies, réduire le coût des infrastructures et des espaces publics, améliorer le confort des habitants, redynamiser l'économie. Partout où il s'invite, il nous évite des dépenses inutiles, il est force d'invention pour la formulation de politiques publiques renouvelées.

Au moment où le gouvernement, en cherchant à redynamiser les villes moyennes et les bourgs-centres, va nous inciter à explorer de nouvelles modalités de développement des territoires pour tenter de les sortir de leur déclin, il nous faudra nous appuyer sur de nouvelles manières de gérer les processus d'élaboration de nos projets. Ces ambitions ont donc besoin de méthode s'il on ne veut pas aboutir à des réponses opérationnelles inconsistantes et banales mais néanmoins dispendieuses en argent public.

Il sera opportun, conformément à la convention d'Aarhus, d'associer largement toutes les composantes de la société civile avant de se décider.

1 _ **La sphère des habitants** a des messages à faire passer en direction de la représentation citoyenne ; il y va du maintien d'un climat de confiance entre les citoyens et les techniciens, mais aussi de la possibilité de révéler des propositions constructives, d'améliorer les conditions d'acceptation des enjeux du développement durable, voire de faire émerger des initiatives inespérées de la part des associations comme des populations.

Les projets, au travers d'une démarche paysagère citoyenne, pourraient bien voir le niveau d'ambition des programmes s'améliorer tout en optimisant la dépense publique alors même qu'elle en maximiserait les services rendus.

2 _ **La sphère des acteurs publics, des décideurs** et de l'instruction mixte qui doivent exprimer leurs avis techniques ou avis conformes et faire valoir leurs règles de conditionnalité dans la perspective de mieux réguler les participations publiques et de la décision.

Les projets, au travers d'une démarche paysagère, permettent un réel partage de valeurs et engagent une acculturation symétrique qui ouvre possiblement en direction d'une meilleure acceptation des arbitrages.

3 _ **La sphère des possibles contributeurs** (page 148 du guide projet urbain) investisseurs (promoteurs, propriétaires, bailleurs, épargnants) qui ne viennent que si vos stratégies politiques recoupent leurs aspirations ou leurs ambitions.

Les projets, au travers d'une démarche paysagère, parce qu'ils débouchent immanquablement sur des orientations plus consensuelles, augmentent les capacités de direction de projet des élus. Paraphrasant Hannah Arendt, je dirais volontiers : « ce n'est pas le politique qu'on suit, c'est son programme ».

Le paysage comme clé de lecture des potentialités d'un territoire et d'appréciation de son dynamisme, nous apparaît dès lors comme une opportunité d'amélioration de la médiation entre toutes les sensibilités, les cultures et les couches sociales. Dans ses prédispositions à articuler entre elles de nombreuses thématiques trop souvent traitées de manière orpheline, le paysage comme approche éminemment transversale augure une production renouvelée de politiques publiques plus articulées et plus généreuses.